ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immatriculation

Question écrite n° 23064

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur le projet de modification des plaques d'immatriculation des voitures. Celui-ci prévoit d'y faire disparaître toute référence géographique, rompant ainsi avec une technique à laquelle semble être encore attachée la majorité des automobilistes français. Il aimerait connaître la réaction du Gouvernement face à l'expression de ce sentiment et s'il entend apporter un aménagement à ce projet. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

La réflexion sur l'évolution du système d'immatriculation des véhicules est interministérielle. Elle est menée dans le cadre d'une direction de projet créée à cet effet par le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Cette réflexion doit intégrer un certain nombre de contraintes, dont les deux plus importantes sont, d'une part, la fiabilité de l'identification du véhicule, de son propriétaire et de son adresse, en vue d'une amélioration de la chaîne contrôles-sanctions pour les infractions au code de la route et, d'autre part, la qualité de service à l'usager, en lui épargnant des démarches administratives et des dépenses inutiles. Dans cette perspective, la direction de projet mène une réflexion sur le principe d'un numéro affecté, de façon permanente, à chaque véhicule et délivré selon une série chronologique nationale. Si le Gouvernement retient cette proposition, il pourra alors prévoir, pour les Français attachés à l'affichage de leur appartenance départementale ou régionale, la faculté d'apposer, à côté de leur plaque d'immatriculation, un symbole normalisé de cette appartenance.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23064
Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5940
Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8652